



Sommaire

| | |
|-------------------|---|
| Infos AD..... | 1 |
| Restauration..... | 2 |
| Vie du CE..... | 2 |

Infos AD

Projet évolutions des horaires des boutiques en centre-ville AD SOM

La direction de l'ADSOM nous a présenté un projet, déjà déployé à l'AD Ouest, où 13 boutiques concernées (9 sur MP et 4 sur LR) vont voir leurs horaires modifiés. Baisse des flux, variabilités des flux, adhérence à améliorer des mots que nous entendons régulièrement qui justifient les prises de décisions. Fermeture le lundi, lissage des horaires avec pause méridienne d'une heure trente et fermeture à 18h30. **La CFE reconnaît le travail effectué par la direction en co-construction avec les salariés ainsi que le travail des groupes de prévention pluridisciplinaire.** Il existe cependant une inquiétude sur l'accumulation possible de fatigue pour les vendeurs travaillant du mardi au samedi (fatigue ressenti par les salariés de l'AD OUEST), alors qu'auparavant ils pouvaient avoir des repos coupant la semaine. La direction a décidé de passer les ACAC (adjoints) de 38 à 35H ce qui entraîne une perte de JTL. De plus, les ACAC ne participeront pas aux CODEP organisés le lundi, temps d'échange important entre les managers du secteur. **La CFE-CGC demande l'ouverture de négociation en CE et la formalisera auprès du directeur de l'ADSOM. La CFE-CGC restera attentive aux situations non encore réglées pour certains salariés et a demandé un bilan social dans 6 mois.**

Vote des élus

- Pour : 0
- Contre : SUD / FO / CGT
- Abstention : CFE CGC / CFDT

Projet relocalisation AD Narbonne

La direction de l'ADSOM présentait un projet de relocalisation des boutiques de Narbonne Jaurès et Géant sur le centre Co de bonne source, avec la création d'un smartstore, plus dynamique, avec cependant, un nombre de vendeurs à la baisse. Même si la CFE-CGC reconnaît l'amélioration des futures conditions de travail, les négociations ou le maintien des horaires de travail des salariés, elle s'interroge toutefois sur la façon de mener le projet par la Direction, notamment en évinçant les managers. **La CFE souhaite à l'avenir plus de transparence de la direction sur la**

façon de procéder lors de projets de relocalisation ou de fermeture de boutique.

Vote des élus

- Pour : 0
- Contre : SUD / FO / CGT
- Abstention : CFE CGC / CFDT

Projet ouverture prévisionnelle exceptionnelle des boutiques les dimanches :

La direction de l'ADSOM présentait sa prévision d'ouverture exceptionnelle de boutiques le dimanche. En période de soldes, les boutiques de centre commercial des grandes agglomérations (Montpellier et Toulouse) ouvrent le dimanche. En période estivale, les boutiques de centre commercial situées essentiellement en Languedoc Roussillon ouvrent également les dimanches. En fin d'année, les ouvertures concernent pratiquement toutes les boutiques de l'AD qu'elles soient situées en agglomération, en centre commercial, ou en zone rurale. **La CFE CGC salue le travail de qualité fourni par les commissions RPS SST et Economie et évolutions des marchés. Nous ne pouvons pas en dire autant des réponses apportées par la Direction, pour preuve la fiche volontariat à fournir et signé par les salariés pour les dimanches, cf rapport commission RPS SST : « L'ADSOM utilise et maîtrise le maniement de plusieurs indicateurs à travers des tableaux Excel ou autres outils d'extractions, donc doit à priori, savoir réaliser des tableaux sur le volontariat. A date, il est difficile d'avoir des données factuelles sur la traçabilité du volontariat. L'ADSOM a les outils pour nous fournir des suivis, mais les bons papiers, ne permettent pas aux élus d'avoir une information factuelle et loyale ». La CFE CGC ne souhaite pas une banalisation de l'ouverture des dimanches, mais une étude de la rentabilité et opportunité d'ouvrir, plus de précision sur les chiffres communiqués, un véritable volontariat tracé, et une prise en compte des recommandations effectuées par les commissions.**

Vote des élus

- Pour : 0
- Contre : SUD / CGT / CFDT
- Abstention : CFE CGC / FO

Restauration

Proposition attribution de titres restaurant pour les télétravailleurs :

La CFE-CGC se réjouit de voir que certains élus s'intéressent enfin à la restauration collective de leur périmètre et découvrent, bien que tardivement, leurs prérogatives en la matière. En 13 ans de délégation totale et aveugle de la gestion du budget restauration à la Direction, gestion calamiteuse qui a fait exploser les coûts et baisser la qualité des repas, aucun élu n'a demandé de compte ou souhaité faire évoluer l'offre de restauration.

La résolution, sortie du chapeau comme par magie, concernant la demande d'attribution de TR aux télétravailleurs laisse la CFE-CGC perplexe. **Pas qu'elle s'oppose à cette proposition, loin de là, mais c'est la démarche impromptue qui pose question.**

Depuis de nombreuses années, seule notre organisation syndicale rappelle et met en avant la prérogative des CE sur la gestion des budgets de la restauration. D'ailleurs seuls les CE où elle est majoritaire (SCE et OFS) se sont emparés du sujet et gèrent désormais en totale autonomie et professionnalisme la restauration des 10 000 salariés de leurs périmètres.

L'accord portant sur la contribution patronale aux activités sociales et culturelles et leur transfert de gestion de FTSA vers les comités d'établissement, plus connu sous le nom d'accord du 13 janvier 2005, établissant les bases du transfert de compétence de la gestion du budget restauration aux CE et valable pour une seule année, a été dénoncé par la CFE-CGC en 2011 car elle l'estimait dépassé et inapplicable au vu des nouvelles jurisprudences sur le sujet. Notre vision était la bonne puisque nous constatons aujourd'hui qu'il continue à se fissurer.

Vie du CE

La CFE CGC Orange souhaite que le CE de la DO Sud propose des activités sociales & Culturelles accessibles pour tous, de façon simple et avec des règles claires. Dans les CE gérés par la CFE-CGC, rien ne vous est imposé, vous utilisez vos droits aux ASC comme vous le souhaitez et quand bon vous semble, pour vous faire plaisir toute l'année.

Bien que la CFE-CGC ait décidé de ne pas prendre part au bureau du CE Do Sud, elle assume pleinement ses responsabilités et s'investit dans toutes les commissions.

Réclamer un avantage financier pour les salariés est une chose mais savoir ce qu'il coûte et comment le financer en est une autre :

Quel est le coût de cette mesure ?

Qui seront les réels bénéficiaires de cette mesure ?

Quel sera l'impact sur ceux qui ne peuvent en bénéficier ?

Cet éventuel surcoût, éventuel car non chiffré dans cette proposition, aura-t-il un impact sur les autres subventions (simple, majorée, majorée ++)? Pourrait-on voir les subventions actuelles réduites à la baisse en cas de dérapage du budget restauration ?

Bref, de trop nombreuses questions qui restent en suspens et nous empêchent de nous positionner sans aucune analyse d'impact préalable ni sans savoir si la Direction, à qui les élus, laissent la délégation de gestion est capable de mettre en œuvre cette résolution.

Et que penser de l'impact opérationnel sur les 12 000 managers qui aujourd'hui sont en charge de la gestion des TR pour le compte des RH. Va-t-il falloir qu'ils identifient, en plus des présences, des rythmes de travail, de la quotité de travail, le lieu exact d'exercice du télétravail et la fréquence ? Allons-nous prendre la responsabilité de leur faire porter une charge de travail administratif supplémentaire quand nous constatons dans tous les services de cruelles situations de sous-effectif managérial ?

La CFE-CGC a toujours prôné une gestion responsable de la restauration. Elle est toujours favorable à la mise en place de mesures qui respectent ces 3 fondements : équité économique, équité sociale et équité de traitement. Mais elle ne peut aujourd'hui cautionner une mesure prise sur un coup de tête par certains élus opportunistes.

ASC : Céline PETITJEAN - Floriane CLAUDE - Laurent-Stéphane MARTY

RPS SST : Célia Lefèvre - Valérie VINCENT

Formation : Maryline REY - Stéphane MARTY LAURENT

Logement : Marie-Christine BOUSQUET

Egalité Pro : Virginie DUCOURTY - Célia Lefèvre

Economie : José BLANCO - Mohamed BENYAHIA

Marchés : Philippe MAZAS

Emploi : Michel SESPIAUT

Restauration : Michel SESPIAUT - MC BOUSQUET

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élus

- Philippe MAZAS

Représentante syndicale CE

- Laurence OURTIES



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

